



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

SÉANCE ORDINAIRE

DATE : Mardi 17 avril 2018
HEURE : 19 h 30
LIEU : Centre administratif de la MRC

Sont présents : BEAUREGARD Sylvie, mairesse de Cowansville
BELLEFROID Martin, maire de Pike River
BURCOMBE Richard, maire de Lac-Brome
DROLET Jacques, maire de Bolton-Ouest
GRAVEL Guy, maire d'Abercorn
JANECEK Pierre, maire de Dunham
LAFRANCE Michel, maire de Sutton
LÉVESQUE Jean, maire de Frelighsburg
LÉVESQUE Yves, maire de la Ville de Bedford
MELCHIOR Patrick, maire de Farnham
NEIL Steven, maire de Brigham
PHOENIX Laurent, maire de Sainte-Sabine
RHÉAUME Claude, représentant d'East Farnham
RIOUX Gilles, maire de Stanbridge Station
ROSETTI Caroline, représentante de Saint-Armand
SANTERRE Albert, maire de Saint-Ignace-de-Stanbridge
SELBY Tom, maire de Brome
ST-JEAN Gilles, maire du Canton de Bedford
TÉTREAUULT Daniel, maire de Notre-Dame-de-Stanbridge
VAUGHAN Greg, maire de Stanbridge East
VILLENEUVE Louis, maire de Bromont

Formant quorum sous la présidence de madame Sylvie Dionne-Raymond, préfet et maire d'East Farnham.

Sont également présents : messieurs Robert Desmarais, directeur général, Denis Beauchamp, directeur du développement économique au CLD, Francis Dorion, directeur général adjoint et directeur du service de la gestion du territoire et M^e Alexandra Pagé, greffière par intérim, agissant aux présentes à titre de secrétaire d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Première période de questions du public
3. Adoption du procès-verbal du 20 mars 2018
4. Présentation des états financiers 2017 de la MRC et du rapport du vérificateur par Raymond Chabot Grant Thornton
5. Actualités du CLD
 - 5.1. Compte-rendu de la symbiose industrielle dans Brome-Missisquoi par Oriana Familiar
 - 5.2. Invitation au Salon Évènement Emploi du 3 mai 2018
 - 5.3. Projet de pôle d'innovation et de l'entrepreneuriat en Montérégie
 - 5.4. Compte-rendu du concours OSEntreprendre Brome-Missisquoi
6. Rapport du comité de gestion des matières résiduelles du 10 avril 2018:
 - 6.1. Compostage :
 - 6.1.1. Installation des transpondeurs dans les bacs bruns
 - 6.1.2. Achat de sacs de papier compostables pour la trousse de départ
 - 6.1.3. Achat d'autocollants d'avertissement pour les bacs bruns
 - 6.1.4. Conception, réalisation et impression du dépliant
 - 6.2. Matières résiduelles : collaboration au projet de valorisation des copeaux de bois
 - 6.3. Écocentres : paiement des salaires et dépenses des écocentres
7. Rapport du comité de transport du 4 avril 2018 :
 - 7.1. Prolongation du contrat de transport pour la fourniture d'un service de transport adapté et collectif par autobus avec Transports Scolaires Viens
 - 7.2. Approbation du rapport d'exploitation 2017 du programme d'aide au développement du transport collectif
 - 7.3. Confirmation de la participation financière de la MRC au transport adapté pour l'année 2018
8. Rapport du comité consultatif agricole du 10 avril 2018 :
 - 8.1. Demande de modification du schéma d'aménagement et de développement adressée à la MRC par la municipalité de Saint-Armand
 - 8.2. Demande d'avis à la CPTAQ – Ministère des Transports du Québec, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports : Élargissement de l'emprise d'un pont dans le Canton de Bedford
 - 8.3. Demande d'appui de la Ville de Lac-Brome : Demande d'exclusion de la zone agricole
9. Rapport du comité d'aménagement du 11 avril 2018 :
 - 9.1. Territoires incompatibles à l'activité minière – Suivi du dossier
 - 9.2. Mesures de contrôles intérimaires actuellement en cours
 - 9.3. Demande de modification du schéma d'aménagement et de développement adressée à la MRC par la municipalité de Saint-Armand



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

- 9.4. Demande d'avis à la CPTAQ – Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports : Élargissement de l'emprise d'un pont dans le Canton de Bedford
- 9.5. Demande d'appui de la Ville de Lac-Brome : Demande d'exclusion de la zone agricole
- 9.6. Location d'un tracteur pour l'extraction des arbustes à la pépinière
- 9.7. Certificats de conformité :
 - 9.7.1. Règlement 457-3 – Farnham
 - 9.7.2. Règlement 454-6 – Farnham
 - 9.7.3. Règlement 458-22 – Farnham
 - 9.7.4. Règlement 456-4 – Farnham
 - 9.7.5. Règlement 458-23 – Farnham
 - 9.7.6. Règlement 2017-15 – Brigham
 - 9.7.7. Règlements 2017-02, 2017-03, 2017-04, 2017-05 et 2017-06 – Brigham
10. Certificat de conformité pour le règlement 1841-06-2017 de la Ville de Cowansville
11. Rapport du comité de sécurité publique du 5 avril :
 - 11.1. Campagne de communication sur le partage sécuritaire de la route en 2018
 - 11.2. Avancement des travaux pour la construction du nouveau poste de la Sûreté du Québec
12. Rapport du comité des services de santé de Brome-Missisquoi du 6 avril :
 - 12.1. Démarche de planification populationnelle
 - 12.2. Présentation du plan de communication pour prévenir la maladie de Lyme
13. Rapport du comité administratif du 4 avril :
 - 13.1. Comptes à payer
 - 13.2. Recommandation pour la présentation de projets de règlement pour la gestion contractuelle et les avis publics de la MRC
 - 13.3. Acceptation de l'offre de services de Visages régionaux et établissement des heures de rencontre pour la séance de travail avec les maires
14. Avis de motion et présentation des projets de règlement :
 - 14.1. Règlement 06-0418 concernant la gestion contractuelle
 - 14.2. Règlement 07-0418 concernant les modalités de publication des avis publics
15. Attraction et rétention de la main d'œuvre immigrante en région – Octroi d'une subvention du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion
16. Octroi d'une aide financière par le biais du Programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier du ministère de la Sécurité publique
17. Évolution du projet d'Internet haute vitesse avec IHR Télécom
18. Offre de service de Raymond Chabot Grant Thornton pour l'audit des livres des exercices se terminant le 31 décembre 2018 et le 31 décembre 2019
19. Séance d'information et d'échange du Carrefour action municipale et famille (CAMF) le 3 mai 2018 à la bibliothèque Gabrielle-Giroux-Bertrand de Cowansville
20. Rappel pour l'invitation de monsieur Denis Paradis pour la visite à Ottawa le 31 mai 2018
21. Calendrier des réunions des comités de la MRC pour avril et mai
22. Correspondance
23. Questions diverses
24. Deuxième période de questions du public
25. Levée de la séance

128-0418

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS VILLENEUVE
APPUYÉ PAR GILLES RIOUX
ET RÉSOLU :**

D'adopter l'ordre du jour proposé en laissant le sujet « Questions diverses » ouvert.

ADOPTÉ

129-0418

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 20 MARS 2018

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BURCOMBE
APPUYÉ PAR PATRICK MELCHIOR
ET RÉSOLU :**

D'adopter le procès-verbal de la séance du 20 mars 2018 tel que rédigé.

ADOPTÉ

130-0418

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR ET PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS 2017 DE LA MRC

CONSIDÉRANT que le vérificateur externe dépose au conseil les états financiers consolidés de la MRC au 31 décembre 2017 et son rapport de vérification ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD
APPUYÉ PAR JACQUES DROLET
ET RÉSOLU :**



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

De prendre acte du dépôt, par la firme *Raymond Chabot Grant Thornton*, des états financiers de la MRC au 31 décembre 2017 et du rapport de vérification et d'en transmettre copie électronique au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, le tout conformément à la loi.

ADOPTÉ

ACTUALITÉS DU CLD

A. COMPTE-RENDU DE LA SYMBIOSE INDUSTRIELLE DANS BROME-MISSISQUOI PAR ORIANA FAMILIAL

Madame Oriana Familiar, conseillère en développement durable au CLD de Brome-Missisquoi présente le processus de symbiose industrielle aux maires. Il s'agit essentiellement d'échanges entre entreprises où les résidus des certaines d'entre elles deviennent les matières premières de l'autre. Madame Familiar donne ainsi des exemples de symbioses réussis et dresse un bilan de la symbiose industrielle dans Brome-Missisquoi depuis 2014. La région de Brome-Missisquoi est d'ailleurs la plus performante des 19 régions de symbiose du Québec.

B. INVITATION AU SALON ÉVÈNEMENT EMPLOI DU 3 MAI 2018

Monsieur Beauchamp invite les maires à la 13^e édition du Salon Évènement Emploi qui se tiendra le 3 mai prochain au pavillon des sports Roland-Désourdy de Cowansville. Madame Sylvie Beauregard, mairesse de Cowansville, confirme qu'il s'agira d'une édition record au niveau du nombre d'employeurs, considérant la réservation de 55 tables.

APPEL DE PROJETS EN MONTÉRÉGIE : PÔLES RÉGIONAUX D'INNOVATION ET D'ENTREPRENEURIAT

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation a lancé un appel de projets pour créer des pôles d'innovation et d'entrepreneuriat dans chacune des régions du Québec, en plus des Îles-de-la-Madeleine ;

CONSIDÉRANT qu'une rencontre d'information pour la Montérégie s'est tenue le 27 mars 2018 avec plusieurs organismes d'aide aux entreprises et des entrepreneurs ;

CONSIDÉRANT que l'aide financière du MÉSI par projet s'élève à un maximum de 400 000 \$ par année pendant quatre ans et peut couvrir un maximum de 60 % des dépenses admissibles ;

CONSIDÉRANT que l'OBNL *Montérégie Économique* déposera un projet qui inclura les 15 territoires de MRC et de l'agglomération de Longueuil et qui favorisera la concertation des acteurs en innovation et entrepreneuriat ainsi que les entreprises ;

CONSIDÉRANT que *Montérégie Économique* regroupe les responsables en développement des 14 MRC / CLD et de l'agglomération de Longueuil ;

CONSIDÉRANT l'importance pour les élus municipaux et pour leurs organismes en développement de démontrer leur leadership dans le soutien à l'innovation et à l'entrepreneuriat pour la Montérégie ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE
APPUYÉ PAR PIERRE JANECEK
ET RÉSOLU :**

D'appuyer le projet de Pôle d'innovation et d'entrepreneuriat pour la Montérégie présenté par l'organisme *Montérégie Économique*.

ADOPTÉ

C. COMPTE-RENDU DU CONCOURS OSENTREPRENDRE BROME-MISSISQUOI

Monsieur Beauchamp félicite les six entreprises gagnantes dans différentes catégories ainsi que l'entreprise coup de cœur pour le gala local OSEntreprendre qui s'est tenu le 4 avril dernier à Lac-Brome.

D. L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU CLD DE BROME-MISSISQUOI.

Monsieur Beauchamp rappelle que l'AGA du CLD se tiendra le mardi 24 avril à 16 h à l'Euro-Spa de St-Ignace-de-Stanbridge et invite les maires à confirmer leur présence.



No de résolution
ou annotation

132-0418

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

E. LA GRANDE JOURNÉE DES PETITS ENTREPRENEURS

Monsieur Beauchamp mentionne que cette journée aura lieu le samedi 16 juin 2018 et invite les municipalités à participer en grand nombre à cette initiative pour introduire les jeunes à l'entrepreneuriat.

INSTALLATION DES TRANSPONDEURS DANS LES BACS BRUNS

CONSIDÉRANT que le comité de gestion des matières résiduelles avait suggéré à la Régie de demander lors de l'appel d'offres, un prix en option pour un transpondeur ;

CONSIDÉRANT que le comité technique, qui proposait des spécifications du bac, avait suggéré la même chose ;

CONSIDÉRANT que les coûts réels de la soumission d'IPL sont inférieurs à l'estimation de la MRC de 65 \$ pour le bac brun, le minibac de cuisine et la livraison ;

CONSIDÉRANT que le coût du transpondeur en option est d'un 1 \$ / bac, en considérant le retour de 33 % de subvention, celui-ci reviendrait à 0,66 \$ / bac ;

CONSIDÉRANT que les statistiques de fréquence de collecte, de poids des matières, de % de participation, etc. qui pourront être récupérée par le transpondeur dépendent du système qui sera installé dans le camion lors de la collecte des bacs ;

CONSIDÉRANT qu'il sera plus coûteux de faire installer les transpondeurs après la livraison des bacs;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX
APPUYÉ PAR PATRICK MELCHIOR
ET RÉSOLU :**

De retenir l'option d'installer des transpondeurs sur l'ensemble des bacs bruns qui seront achetés par les municipalités de la MRC, augmentant ainsi la facture de 1 \$ par bac de rue.

De transmettre une copie de la présente résolution à la Régie.

ADOPTÉ

133-0418

ACHAT DE SACS DE PAPIER COMPOSTABLES POUR LA TROUSSE DE DÉPART

CONSIDÉRANT qu'une trousse de départ sera incluse dans le minibac de cuisine lors de la livraison ;

CONSIDÉRANT qu'il est important de donner aux citoyens les moyens pour rendre le compostage facile et simple, afin d'obtenir de bons résultats ;

**EN CONSÉQUENCE
IL EST PROPOSÉ PAR YVES LÉVESQUE
APPUYÉ PAR JEAN LÉVESQUE
ET RÉSOLU :**

D'acheter 25 000 sacs de papier compostables chez *Canac* au coût de 0,213 \$ / sac plus les taxes applicables pour qu'un sac de papier soit ajouté à la trousse de départ de tous les citoyens.

De procéder à la commande dès que la MRC sera avisée que la Régie a reçu son certificat d'autorisation pour la plate-forme de compostage.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

134-0418

ACHAT D'AUTOCOLLANT D'AVERTISSEMENT POUR LE BAC BRUN

CONSIDÉRANT que le minibac de cuisine et la trousse de départ seront mis dans le bac de rue;

CONSIDÉRANT que la collecte des bacs se fera à des jours différents de la semaine dans chacune des municipalités ;

CONSIDÉRANT que les citoyens doivent lire les instructions qui seront dans le bac de rue avant d'y déposer leurs matières ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR CAROLINE ROSETTI
APPUYÉ PAR DANIEL TÉTREULT
ET RÉSOLU :**



No de résolution
ou annotation

135-0418

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

D'acheter 25 000 autocollants empêchant l'ouverture du bac brun chez *Innex* au coût de 0,276 \$ / étiquette plus les taxes applicables.

De procéder à la commande dès que la MRC sera avisée que la Régie a reçu son certificat d'autorisation pour la plate-forme de compostage.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

CONCEPTION, RÉALISATION ET IMPRESSION DU DÉPLIANT D'INFORMATION POUR LA COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES

CONSIDÉRANT que pour obtenir une participation citoyenne efficace, il est essentiel de lui transmettre l'information adéquate concernant la façon de composter les matières organiques dans le bac brun ;

CONSIDÉRANT qu'un dépliant d'information est un outil efficace pour diffuser ce genre d'information ;

CONSIDÉRANT que ce dépliant d'information sera contenu dans la trousse de départ à l'intérieur des bacs bruns ;

**EN CONSÉQUENCE
IL EST PROPOSÉ PAR GREG VAUGHAN
APPUYÉ PAR JACQUES DROLET
ET RÉSOLU :**

D'autoriser la conception et la réalisation d'un dépliant informatif français/anglais contenant les modalités et des trucs sur les matières compostables.

D'autoriser l'impression de 30 000 dépliants, sous réserve de l'évaluation des coûts d'impression.

De procéder à l'impression dès que la MRC sera avisée que la Régie a reçu son certificat d'autorisation pour la plate-forme de compostage.

ADOPTÉ

136-0418

COLLABORATION AU PROJET DE VALORISATION DES COPEAUX DE BOIS

CONSIDÉRANT que l'agrile du frêne a été retrouvé sur le territoire de la MRC Brome-Missisquoi;

CONSIDÉRANT qu'une collaboration au projet de valorisation des copeaux de bois municipal en milieu agricole du *Conseil québécois des espèces exotiques envahissantes* (CQEEE) permettra à la MRC d'obtenir les rapports et les recommandations;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD
APPUYÉ PAR PIERRE JANECEK
ET RÉSOLU :**

De collaborer au projet de valorisation des copeaux de bois municipal en milieu agricole du CQEEE à la hauteur de 2 000 \$ en nature sous forme de services-conseils et de participation aux rencontres.

ADOPTÉ

137-0418

PAIEMENT DES SALAIRES ET DÉPENSES AUX ÉCOCENTRES

**IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK MELCHIOR
APPUYÉ PAR ALBERT SANTERRE
ET RÉSOLU :**

D'effectuer le paiement aux 6 villes pour les salaires et les dépenses encourues dans les écocentres de juillet à novembre 2017 soit 332 648,32 \$. La vérification des pièces justificatives par le service de comptabilité de la MRC a été effectuée.

Écocentres	À payer	Écocentres	À payer
Bedford	51 189,12 \$	Farnham	46 859,63 \$
Bromont	54 702,18 \$	Lac-Brome	56 295,77 \$
Cowansville	73 442,98 \$	Sutton	50 158,64 \$
Total 332 648,32 \$			

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.



No de résolution
ou annotation

138-0418

**Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

DÉCISION DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (CTQ)

Monsieur Dorion informe les maires que suite à l'audience du 1^{er} mars dernier concernant la modification de l'horaire de la ligne Brome-Missisquoi proposée par Transdev, la CTQ a reçu favorablement cette demande. La date d'entrée en vigueur sera connue ultérieurement.

**PROLONGATION DU CONTRAT DE TRANSPORT POUR LA FOURNITURE D'UN SERVICE
DE TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF PAR AUTOBUS
DES TRANSPORTS SCOLAIRES VIENS**

CONSIDÉRANT la ratification du contrat entre la MRC et les Transports Scolaires Viens le 27 janvier 2016 pour une durée de quatre (4) ans pouvant être prolongée, avec le consentement du transporteur, d'une période d'un (1) an et jusqu'à un maximum de deux (2) ans consécutifs, le tout aux mêmes conditions ;

CONSIDÉRANT que Transports Scolaires Viens doit remplacer un de ses autobus ayant plus de 300 000 km et qu'une confirmation d'engagement est souhaitée avant de procéder à un tel investissement ;

CONSIDÉRANT que la MRC est satisfaite du service rendu par les Transports Scolaires viens et souhaite maintenir le lien contractuel jusqu'au 31 décembre 2021 tout comme le transporteur ;

CONSIDÉRANT que les membres du comité de transport ont donné un accord de principe à la prolongation des deux années d'option pour la fourniture d'un service de transport adapté et collectif par autobus

CONSIDÉRANT que la MRC peut, en vertu de l'article 4 du contrat, prolonger dès à présent le contrat jusqu'au 31 décembre 2021 la MRC ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR YVES LÉVESQUE
APPUYÉ PAR ALBERT SANTERRE
ET RÉSOLU :**

De confirmer au transporteur Transports Scolaires Viens, la prolongation du contrat pour la fourniture d'un service de transport adapté et collectif par autobus pour deux ans consécutifs suivis la fin du contrat initial soit jusqu'au 31 décembre 2021 tel que prévu à l'article 4 dudit contrat.

ADOPTÉ

139-0418

**APPROBATION DU RAPPORT D'EXPLOITATION 2017 DU PROGRAMME D'AIDE AU
DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT COLLECTIF**

CONSIDÉRANT que le rapport du vérificateur externe Raymond Chabot Grant Thornton pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2017 sera déposé à la séance du conseil du 17 avril 2018 ;

CONSIDÉRANT que le rapport d'exploitation de l'année 2017 est basé sur les résultats financiers de l'analyse du vérificateur externe ;

CONSIDÉRANT que les modalités d'application du Programme d'aide au développement du transport collectif exigent la production d'un rapport d'exploitation ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID
ET RÉSOLU :**

D'approuver le rapport d'exploitation de l'année 2017 afin de répondre aux exigences des modalités d'application du Programme d'aide au développement du transport collectif et d'en transmettre une copie au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

ADOPTÉ

140-0418

**CONFIRMATION DE LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA MRC AU TRANSPORT
ADAPTÉ POUR L'ANNÉE 2018**

CONSIDÉRANT la prise de compétence de la MRC en matière de transport adapté et collectif ;

CONSIDÉRANT les exigences des modalités d'application du Programme de subvention au transport adapté du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

CONSIDÉRANT l'adoption des prévisions budgétaires 2018 ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL TÉTREAULT
APPUYÉ PAR PATRICK MELCHIOR
ET RÉSOLU :**

De confirmer au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports le montant de la participation financière de la MRC Brome-Missisquoi en transport adapté qui s'élève à 219 906 \$ pour l'année 2018.

ADOPTÉ

COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE : COMPTE-RENDU DES RECOMMANDATIONS

Monsieur Dorion fait un résumé des recommandations du comité consultatif agricole qui seront ensuite analysées dans le compte-rendu du comité consultatif en aménagement.

a) **Demande de modification du schéma d'aménagement** et de développement adressée à la MRC par la municipalité de Saint-Armand :

Le comité est favorable à la demande à l'exception d'un membre.

b) **Demande d'avis** - CPTAQ - Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports :

Le comité est d'avis que les interventions sont conformes.

c) **Demande d'appui** - Ville de Lac-Brome : Demande d'exclusion de la zone agricole pour des activités d'extraction :

Le comité recommande de ne pas appuyer la demande d'exclusion de la zone agricole telle que soumise.

TERRITOIRES INCOMPATIBLES À L'ACTIVITÉ MINIÈRE – SUIVI

Monsieur Dorion revient sur la rencontre avec les représentants du MERN et du MAMOT qui a eu lieu le 27 mars dernier aux bureaux de la MRC. Les municipalités qui n'ont toujours pas répondu doivent le faire d'ici la fin du mois d'avril, afin que la MRC puisse faire la cartographie la plus précise possible. Monsieur Dorion précise les prochaines étapes :

<u>Étape</u>	<u>Échéancier</u>
Apporter les derniers ajustements cartographiques	Avril à mi-mai
Finaliser le projet de règlement modifiant le SAD	Avril à mi-mai 2018
Adoption du projet de règlement par le conseil	15 mai 2018
Lancement de la période de consultation suite à l'adoption du projet de règlement auprès des divers acteurs impliqués	Mai à août 2018
Ajustements, s'il y a lieu suite à l'avis gouvernemental	Été 2018
Adoption du règlement final	Septembre / Octobre 2018
Entrée en vigueur du règlement final	Novembre ou décembre 2018

141-0418

STRATÉGIE POUR LES MESURES DE CONTRÔLES INTÉRIMAIRES EN COURS

CONSIDÉRANT que le conseil des maires a adopté le 20 mars 2018 les résolutions de contrôles intérimaires 93-0318 (activités reliées au gaz propane) et 94-0318 (activités de traitement des données)

CONSIDÉRANT que la fin du gel temporaire de 90 jours sera le 18 juin 2018 si aucun règlement de contrôle intérimaire n'est adopté avant cette date.

CONSIDÉRANT que le conseil du mois de juin est prévu le 19 juin 2018, stratégie suivante est proposée :

Conseil du 15 mai 2018 :

- Abroger les résolutions de contrôle intérimaire actuellement en vigueur.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

- Adopter de nouvelles résolutions de contrôle intérimaire qui modifient substantiellement les actuelles.
- Avis de motion et présentation des projets de règlement de contrôle intérimaire.

Conseil du 19 juin 2018 :

- Adopter les règlements de contrôle intérimaire.

CONSIDÉRANT la stratégie proposée ci-haut ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE
APPUYÉ PAR JEAN LÉVESQUE
ET RÉSOLU :**

D'accepter la stratégie proposée et de poursuivre selon le calendrier présenté.

ADOPTÉ

142-0418

DEMANDE DE MODIFICATION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT ADRESSÉE À LA MRC PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ARMAND

CONSIDÉRANT que la MRC a reçu une correspondance de la Municipalité de Saint-Armand le 21 mars 2018 lui demandant d'entreprendre les démarches de modification du schéma d'aménagement et de développement en vue d'identifier le secteur visé comme affectation « Services routiers de transit »;

CONSIDÉRANT que le projet comprend lots 5 451 817, 5 451 818, 5 452 924 pour une superficie totale d'environ 10 270 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que le secteur visé est situé en zone agricole dans l'affectation « Agricole » et que l'usage demandé est actuellement non conforme au schéma d'aménagement et de développement;

CONSIDÉRANT que la grande affectation « Services routiers de transit » est déjà existante sur le territoire de la Ville de Bromont aux abords de l'autoroute 10 à la sortie 74;

CONSIDÉRANT que les lots visés sont adjacents à un secteur déjà bâti et utilisé à des fins autres qu'agricoles;

CONSIDÉRANT que les lots visés sont actuellement enclavés par le réseau routier actuel et le seront davantage lorsque le prolongement de l'autoroute 35 sera complété notamment par la présence d'un échangeur;

CONSIDÉRANT qu'aucune activité agricole n'est présente sur le site actuel et qu'aucune installation d'élevage n'est située à proximité;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR GILLES RIOUX
APPUYÉ PAR JACQUES DROLET
ET RÉSOLU:**

D'accueillir favorablement la demande de modification du schéma d'aménagement et de développement de la municipalité de Saint-Armand et de mandater le personnel technique de la MRC afin d'entamer les démarches nécessaires pour mener à bien le présent dossier.

D'informer la municipalité que les activités liées aux services routiers de transit ainsi qu'à d'autres types d'activités à caractère commercial ou industriel ne seront pas permises à l'ouest du tracé de la future autoroute 35.

ADOPTÉ

143-0418

DEMANDE D'AVIS – CPTAQ - MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS : ÉLARGISSEMENT DE L'EMPRISE D'UN PONT À BEDFORD CANTON

CONSIDÉRANT que la CPTAQ a transmis le 16 mars 2018 une demande à la MRC pour avis de conformité dans le dossier 418791 visant une demande d'autorisation pour l'aliénation et une utilisation autre que l'agriculture afin de permettre au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de procéder à la reconstruction du pont McNamara sur le territoire de la municipalité du Canton de Bedford ;

CONSIDÉRANT que la demande vise plus particulièrement :

- a) L'aliénation d'une superficie approximative de 128 mètres carrés afin d'élargir l'emprise du pont McNamara sur une partie du lot 5 602 797 du cadastre du Québec;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

- b) une superficie approximative de 234 mètres carrés sur une partie des lots 5 602 797, 5 603 380 et 5 603 607 du cadastre du Québec afin d'établir des aires de travail temporaire;

CONSIDÉRANT que les travaux visent l'agrandissement et l'entretien du pont McNamara construit en 1946 sur le chemin de la Rivière afin qu'il soit conforme aux normes d'aujourd'hui;

CONSIDÉRANT que la finalité des travaux et les aires de travail temporaires auront des impacts limités sur le potentiel agricole des lots visés et aucun impact sur les activités agricoles effectuées à proximité du site ainsi que sur le calcul des distances séparatrices relatives aux exploitations de production animale;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR YVES LÉVESQUE
APPUYÉ PAR GREG VAUGHAN
ET RÉSOLU:**

D'indiquer à la CPTAQ que les interventions visées par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports dans le dossier 418791 sont conformes au schéma d'aménagement, au document complémentaire et aux mesures de contrôle intérimaire.

ADOPTÉ

144-0418

DEMANDE D'APPUI - VILLE DE LAC-BROME : DEMANDE D'EXCLUSION DE LA ZONE AGRICOLE

CONSIDÉRANT que la MRC doit se positionner relativement à la demande d'appui soumise par la Ville de Lac-Brome via la résolution 2018-03-95;

CONSIDÉRANT que cette demande vise l'exclusion d'une superficie de 63,7 hectares d'une partie du lot 3 940 463 afin de poursuivre des activités d'extraction déjà existantes sur une portion de la superficie demandée;

CONSIDÉRANT que le lot visé fait déjà l'objet d'une autorisation pour des fins autre que l'agriculture via la décision 413 500 afin de procéder à l'exploitation d'une carrière sur une superficie de 9,48 hectares sur une portion du lot 3 940 463;

CONSIDÉRANT que la décision 413 500 est effective pour les 10 prochaines années;

CONSIDÉRANT que les usages prévus sur la superficie visée par l'exclusion sont déjà conformes et autorisés via la réglementation locale et régionale ;

CONSIDÉRANT que le site visé est actuellement utilisé pour des fins de culture sur plus de 22 hectares et composé à 10,9 hectares de boisés présentant un potentiel acéricole;

CONSIDÉRANT que la municipalité n'a pas démontré comment les 63,7 hectares seront utilisés pour réaliser les projets futurs et que les besoins d'une telle superficie ne sont pas justifiés;

CONSIDÉRANT que la MRC doit s'assurer que les demandes d'exclusion effectuées par les municipalités sont amplement justifiées, qu'elles visent le bien-être collectif et qu'elles sont vitales pour assurer le développement de la communauté;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE
APPUYÉ PAR PIERRE JANECEK
ET RÉSOLU :**

De ne pas appuyer la demande d'exclusion déposée à la MRC via la résolution 2018-03-95 pour une partie du lot 3 940 463 et d'informer la Ville de Lac-Brome que la superficie demandée apparaît excessive en fonction des informations contenues au dossier.

ADOPTÉ

145-0418

AUTORISATION D'UNE DÉPENSE : LOCATION TRACTEUR- G.A.L – EXTRACTION DES ARBUSTES À LA PÉPINIÈRE

CONSIDÉRANT que la pépinière nécessite l'utilisation d'un tracteur pour extraire les arbustes de bandes riveraines afin de les mettre en ballots et de les distribuer aux municipalités ;

CONSIDÉRANT que l'entreprise Excavations G.A.L inc. est partenaire dans de projet de pépinière depuis plusieurs années et qu'ils ont toujours fourni le tracteur ;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit de la dernière année d'extraction à la pépinière, le tracteur est donc requis pour seulement 100 heures ;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX
APPUYÉ PAR DANIEL TÉTREULT
ET RÉSOLU :**

D'autoriser la location du tracteur à l'entreprise Excavations G.A.L inc. au montant de 3 700 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

146-0418

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ - RÈGLEMENT 457-3 - FARNHAM

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham a transmis à la MRC le 22 mars 2018 le règlement 457-3 modifiant le règlement de construction 457 ;

CONSIDÉRANT que ce règlement vise à ajouter des dispositions pour les propriétés non desservies par un réseau d'aqueduc et d'égout municipal.

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR YVES LÉVESQUE
APPUYÉ PAR GREG VAUGHAN
ET RÉSOLU :**

De déclarer le règlement 457-3 modifiant le règlement de construction 457 de la Ville de Farnham **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

147-0418

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ - RÈGLEMENT 454-6 - FARNHAM

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham a transmis à la MRC le 22 mars 2018 le règlement 454-6 modifiant le règlement relatif aux permis et certificats 454;

CONSIDÉRANT que ce règlement vise principalement à modifier les informations requises et les tarifs exigés pour les commerces itinérants.

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX
APPUYÉ PAR LOUIS VILLENEUVE
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 454-6 modifiant le règlement relatif aux permis et certificats 454 de la Ville de Farnham **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

148-0418

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ - RÈGLEMENT 458-22 - FARNHAM

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham a transmis à la MRC le 22 mars 2018 le règlement 458-22 modifiant le règlement de zonage 458 ;

CONSIDÉRANT que ce règlement vise à :

- Redéfinir les limites de la zone H3-120 en y intégrant la zone H1-159 afin de former une seule zone;
- Supprimer la grille des spécifications H1-159.

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR YVES LÉVESQUE
APPUYÉ PAR GILLES RIOUX
ET RÉSOLU :**

De déclarer le règlement 458-22 modifiant le règlement de zonage 458 de la Ville de Farnham **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

149-0418

**Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT 456-4 – FARNHAM

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham a transmis à la MRC le 9 avril 2018 le règlement 456-4 modifiant le règlement de lotissement 456;

CONSIDÉRANT que ce règlement vise à :

- Modifier les dispositions relativement aux opérations assujetties aux fins de parc;
- Ajouter une précision quant aux lots devenus non conformes suite à la rénovation cadastrale;
- Modifier certaines dispositions relativement aux opérations cadastrales pour les immeubles en copropriétés.

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR GILLES RIOUX
APPUYÉ PAR MICHEL LAFRANCE
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 456-4 modifiant le règlement de lotissement 456 de la Ville de Farnham **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

150-0418

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT 458-23 – FARNHAM

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham a transmis à la MRC le 9 avril 2018 le règlement 458-23 modifiant le règlement de zonage 458 ;

CONSIDÉRANT que ce règlement vise à :

- Modifier les limites des zones H1-161 et H3-162 par le retrait de la zone H1-163 ;
- Retirer la grille des spécifications de la zone H1-163 ;
- Remplacer la grille des usages de la zone H3-162 afin d'y permettre l'habitation trifamiliale.

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MICHEL LAFRANCE
APPUYÉ PAR GILLES RIOUX
ET RÉSOLU :**

De déclarer le règlement 458-23 modifiant le règlement de zonage 458 de la Ville de Farnham **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

151-0418

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT 2017-15 – BRIGHAM

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Brigham a transmis à la MRC le 19 mars 2018 le règlement 2017-15 modifiant le règlement de zonage 06-101 ;

CONSIDÉRANT que ce règlement vise à ajouter des dispositions particulières afin d'encadrer l'affichage dans les zones I1-34 et C1-23 ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR TOM SELBY
APPUYÉ PAR JEAN LÉVESQUE
ET RÉSOLU :**

De déclarer le règlement 2017-15 modifiant le règlement de zonage 2017-15 de la Municipalité de Brigham **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

152-0418

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ –
RÈGLEMENTS 2017-02, 2017-03, 2017-04, 2017-05 ET 2017-06 – BRIGHAM**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Brigham a transmis à la MRC le 19 mars 2018 les règlements 2017-02 (plan d'urbanisme), 2017-03 (zonage), 2017-04 (lotissement), 2017-05 (construction) et 2017-06 (permis et certificats) ;



No de résolution
ou annotation

153-0418

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

CONSIDÉRANT que ces règlements visent à assurer la concordance aux règlements 05-0314, 02-0315 et 08-0616 modifiant le schéma d'aménagement et de développement ;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD
APPUYÉ PAR GREG VAUGHAN
ET RÉSOLU :

De déclarer les règlements 2017-02 (plan d'urbanisme), 2017-03 (zonage), 2017-04 (lotissement), 2017-05 (construction) et 2017-06 (permis et certificats) de la Municipalité de Brigham **CONFORMES** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard desdits règlements.

ADOPTÉ

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT 1841-06-2017 – COWANSVILLE

CONSIDÉRANT que la Ville de Cowansville a transmis à la MRC le 9 avril 2018 le règlement 1841-06-2017 modifiant le règlement relatif au zonage 1841 ;

CONSIDÉRANT que ce règlement vise principalement à :

- Le plan de zonage est modifié afin revoir les limites des zones Rb-8, Ra-14, RECb-10, Rc-16 et Raa-11 et de supprimer la zone Rbb-1 et créer la nouvelle zone Raa-12 ;
- La grille des spécifications des constructions et des usages et la grille des normes d'implantation et d'aménagement de la zone Rbb-1 sont supprimées ;
- Créer une grille des spécifications des constructions et des usages et une grille des normes d'implantation et d'aménagement pour la zone Raa-12 (usages habitations isolées et jumelées).

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS VILLENEUVE
APPUYÉ PAR CLAUDE RHÉAUME
ET RÉSOLU :

De déclarer le règlement 1841-06-2017 de la Ville de Cowansville **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

COMPTE-RENDU DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

Monsieur Desmarais fait un résumé des principaux points discutés lors du comité de sécurité publique du 5 avril 2018 et parle plus particulièrement de la prochaine rencontre du comité qui aura lieu le 10 ou le 14 mai (à confirmer) à 16 h avec les intervenants concernés dans le projet de nouveau poste de police, soit des représentants de la Ville de Dunham, de Cowansville, de la SQI et de la Sûreté du Québec.

DÉMARCHE DE PLANIFICATION POPULATIONNELLE

Monsieur Desmarais mentionne que la démarche de planification populationnelle visant à adopter des actions pour améliorer le bilan de santé de la population de Brome-Missisquoi prend forme et que le conseil des maires sera tenu au courant des avancements.

La démarche viserait à identifier les problèmes de santé et de bien-être les plus importants, les facteurs explicatifs ou les déterminants les plus plausibles associés à ces problèmes et à prioriser deux ou trois problèmes de santé et de bien-être pour chacun des groupes d'âge afin d'élaborer un plan d'action concerté.

PRÉSENTATION DU PLAN DE COMMUNICATION POUR PRÉVENIR LA MALADIE DE LYME

Monsieur Desmarais mentionne qu'une campagne d'information et de prévention aura lieu concernant la maladie de Lyme. Les objectifs consistent à informer la population concernant la maladie, rassurer la population pour qu'elle continue à pratiquer des activités de plein air et à soutenir les relayeurs d'information en leur procurant des outils d'information.

La MRC tiendra une conférence de presse le lundi 14 mai à 11 h au centre de la nature de Cowansville, avec la collaboration du CIUSSS.



No de résolution
ou annotation

154-0418

**Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

COMPTES À PAYER AU 3 AVRIL 2018

**IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID
APPUYÉ PAR PIERRE JANECEK
ET RÉSOLU :**

D'autoriser les dépenses excédant le pouvoir du comité administratif et d'autoriser le paiement de l'ensemble des dépenses en date du 3 avril 2018, à savoir :

DÉPENSES À AUTORISER PAR LE CONSEIL	
MRC de la Haute-Yamaska (sites limitrophes 2017: Lac Brome, Brigham, Bromont)	44 573,00 \$
Sous-total	44 573,00 \$

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

**ÉTABLISSEMENT DE L'HEURE DE RENCONTRE POUR LA SÉANCE DE TRAVAIL
AVEC LES MAIRES ET VISAGES RÉGIONAUX POUR
L'ATTRACTION DE NOUVELLES POPULATIONS**

Monsieur Desmarais mentionne que suite au colloque et à la résolution du conseil des maires de mars pour qu'une offre de services soit demandée afin de se mettre en action le plus rapidement possible pour l'attraction de nouvelle population, le CA a donné, le 4 avril dernier, le mandat à *Visages régionaux* pour l'élaboration d'un plan d'action identifiant les prochaines étapes du processus afin de guider la MRC Brome-Missisquoi dans sa démarche d'attraction. Dans ce mandat, une rencontre de travail avec les maires est prévue.

Les maires conviennent de tenir la rencontre de travail avec madame Marie-Ève Arbour de *Visages Régionaux* avant le conseil des maires du mois de mai, le mardi 15 mai 2018. La rencontre de travail aura lieu de 16 h 30 à 18 h 30 dans la salle Brome. Un souper sera ensuite servi à 18 h 30 et le conseil des maires débutera à 19 h 30.

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 06-0418 RELATIF À LA
GESTION CONTRACTUELLE DE LA MRC BROME-MISSISQUOI**

Avis de la motion est, par la présente, donné par Albert Santerre avec dispense de lecture, qu'à une prochaine séance de ce conseil, ordinaire ou extraordinaire, lui ou un autre à sa place proposera l'adoption du *Règlement numéro 06-0418 sur la gestion contractuelle de la MRC Brome-Missisquoi*, afin notamment de prévoir des règles quant à la passation des contrats comportant une dépense d'au moins 25 000 \$ et de moins de 100 000 \$ de gré à gré ainsi que des mesures pour assurer la rotation des éventuels cocontractants. Le présent règlement répond à un objectif de transparence, d'autonomie et de saine gestion des fonds publics.

Un projet de règlement est également présenté aux maires séance tenante conformément à l'article 445 du *Code Municipal*.

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 07-0418 RELATIF AUX MODALITÉS DE PUBLICATION
DES AVIS PUBLICS DE LA MRC BROME-MISSISQUOI**

Avis de la motion est, par la présente, donné par Patrick Melchior avec dispense de lecture, qu'à une prochaine séance de ce conseil, ordinaire ou extraordinaire, lui ou un autre à sa place proposera l'adoption du *Règlement numéro 07-0418 relatif aux modalités de publication des avis publics de la MRC Brome-Missisquoi*, afin notamment de prévoir la publication des avis publics de la MRC Brome-Missisquoi sur son site Web.

Un projet de règlement est également présenté aux maires séance tenante conformément à l'article 445 du *Code Municipal*.

**OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DU MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ
ET DE L'INCLUSION POUR L'ATTRACTION ET RÉTENTION DE LA MAIN D'ŒUVRE
IMMIGRANTE EN RÉGION**

Monsieur Dorion annonce aux maires que la demande présentée au MIDI concernant le volet d'attraction et de rétention de main d'œuvre immigrante en région a été reçue en totalité. Il présente ainsi comment les 83 250 \$ seront partagés entre différentes actions notamment par la conception d'un portail régional d'emplois et de logement locatif, la subvention de kiosque au salon de l'emploi en octobre 2018, la tenue de formations et de conférences dans les entreprises, l'accompagnement personnalités, etc..



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

**OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE PAR LE BIAIS DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE
POUR LE SOUTIEN À L'ORGANISATION DES INTERVENTIONS D'URGENCE HORS DU
RÉSEAU ROUTIER DU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Monsieur Dorion annonce aux maires que l'aide octroyée à la MRC Brome-Missisquoi sera de 196 065 \$ suite à la demande présentée au programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier du ministère de la Sécurité publique. Ce montant sera redistribué entre certaines municipalités pour l'achat d'équipements spécialisés pour l'intervention d'urgence, par exemple en forêt. Un protocole d'entente sera ensuite établi pour l'utilisation des équipements.

ÉVOLUTION DU PROJET D'INTERNET HAUTE-VITESSE AVEC IHR TÉLÉCOM

Monsieur Dorion mentionne que le projet avance bien et que presque tous les poteaux ont été répertoriés. IHR planifie l'équipement nécessaire et projette d'acheter des pièces d'équipements de nouvelle génération plus performantes et moins dispendieuses qu'initialement prévues.

**ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE DE RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON
POUR L'AUDIT DES LIVRES DES EXERCICES SE TERMINANT
LES 31 DÉCEMBRE 2018 ET 2019**

CONSIDÉRANT l'offre de service de *Raymond Chabot Grant Thornton* relativement à l'audit des livres des exercices se terminant le 31 décembre 2018 et le 31 décembre 2019 ;

CONSIDÉRANT que l'audit des états financiers pour 2018 et 2019 inclut les services suivants :

1. Préparation du rapport financier sur le site Internet du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) ;
2. Consolidation des résultats du CLD dans les états financiers de la MRC ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK MELCHIOR
APPUYÉ PAR TOM SELBY
ET RÉSOLU :**

D'accepter l'offre de service de *Raymond Chabot Grant Thornton* relativement à l'audit des livres des exercices se terminant le 31 décembre 2018 et le 31 décembre 2019 pour un montant de 11 350 \$, plus taxes si applicables, pour chaque année.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense

**SÉANCE D'INFORMATION ET D'ÉCHANGE DU
CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE (CAMF) LE 3 MAI 2018 À LA
BIBLIOTHÈQUE GABRIELLE-GIROUX-BERTRAND DE COWANSVILLE**

Madame Sylvie Beauregard mentionne que la présente invitation s'adresse plus particulièrement aux responsables des questions familiales des municipalités. Cette rencontre servira à présenter les différents services et accompagnements du CAMF et à démystifier les éléments relatifs aux politiques familiales ou pour les aînées.

**RAPPEL POUR L'INVITATION DE MONSIEUR DENIS PARADIS
POUR LA VISITE À OTTAWA LE 31 MAI 2018**

Monsieur Desmarais rappelle au conseil la visite à Ottawa le 31 mai prochain organisée par monsieur Denis Paradis.

**DEMANDE DE LA MRC BROME-MISSISQUOI POUR LA RECONNAISSANCE DES
MUNICIPALITÉS RURALES AU PROGRAMME DE SUBVENTION D'INFRASTRUCTURES
QUÉBEC-MUNICIPALITÉS (PIQM)**

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a mis en place le Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIMQ) qui permet aux municipalités d'obtenir de l'aide financière pour la réfection et la construction d'infrastructures municipales;

CONSIDÉRANT que le volet 5 du PIQM concerne la réfection et construction des infrastructures municipales (RECIM) ainsi que le sous-volet 5.1 visant les Projets d'infrastructure à vocation municipale et communautaire tel que les bureaux administratifs et garages municipaux, les casernes de pompier et les centres communautaires;

155-0418

156-0418



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

CONSIDÉRANT que le volet 5.1 s'adresse uniquement aux municipalités de moins de 25 000 habitants, dont particulièrement les municipalités rurales;

CONSIDÉRANT que depuis le 1^{er} janvier 2016, pour être admissible à une aide financière, une municipalité doit obligatoirement avoir un indice de charges nettes par 100 \$ de richesse foncière uniformisée (RFU) de 80 et plus;

CONSIDÉRANT que ce critère de charges nettes de 80 et plus vient automatiquement disqualifier 16 des 21 municipalités de la MRC Brome-Missisquoi pour l'obtention d'une aide financière ;

CONSIDÉRANT que la saine gestion des finances municipale est une préoccupation et un enjeu de taille pour les petites municipalités rurales au Québec et dans la MRC, et ce, dans un contexte où les règles et obligations gouvernementales sont de plus en plus exigeantes;

CONSIDÉRANT que le conseil des maires de la MRC Brome-Missisquoi, en appui à la municipalité de Frelighsburg, a adopté la résolution 464-1217 en décembre 2017 afin de dénoncer cette situation ;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Frelighsburg se voit dans l'obligation de construire une nouvelle caserne de pompiers pour desservir son territoire ainsi que les territoires avoisinants en entraide et ainsi respecter le schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC;

CONSIDÉRANT que le profil financier de Frelighsburg en 2017 indique un indice de charges nettes par 100 \$ de RFU de 59 et qu'il n'est pas possible d'obtenir une aide financière gouvernementale pour la construction de leur caserne;

CONSIDÉRANT qu'une analyse de la situation financière de Frelighsburg a été réalisée par Raymond Chabot Grant Thornton en regard à leur indice de charges nettes par 100 \$ de RFU;

CONSIDÉRANT que les conclusions de cette analyse indiquent que la municipalité de Frelighsburg aurait dû dépenser un montant supplémentaire de 753 663 \$ que leurs charges nettes réelles pour atteindre un indice de 80 et ce, pourvu que la classe demeure la même au niveau de dépenses;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de revoir ce critère d'admissibilité pour permettre un certain pourcentage d'aide financière pour les municipalités ayant un indice de charges nettes par 100 \$ de richesse foncière uniformisée (RFU) de moins de 80;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu également d'aviser à nouveau le député fédéral de Brome-Missisquoi, monsieur Denis Paradis, de la situation ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR JEAN LÉVESQUE
APPUYÉ PAR JACQUES DROLET
ET RÉSOLU :**

De demander au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de revoir le critère concernant l'obligation d'avoir un indice de charges nettes par 100 \$ de richesse foncière uniformisée (RFU) de 80 et plus afin d'être admissible au volet 5 du programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM).

De transmettre copie de la présente résolution aux députés fédéral et provincial du comté de Brome-Missisquoi, au président de la Fédération québécoise des municipalités et aux municipalités de la MRC Brome-Missisquoi pour appui.

ADOPTÉ

157-0418

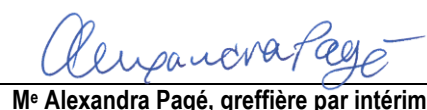
LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR GREG VAUGHAN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

Que la séance soit levée.

ADOPTÉ


Sylvie Dionne-Raymond, préfet


M^e Alexandra Pagé, greffière par intérim

Le procès-verbal de ladite session sera approuvé lors d'une session ultérieure.